

## Economie | Foie gras : une saison 2019 victime des failles de la loi Egalim



Les professionnels le craignaient, les chiffres, tombés en fin de semaine dernière, sont venus confirmer les craintes. Le marché du foie gras enregistre un recul important. En cause, selon le CIFOG, l'interprofession du canard à foie gras, qui les communique : la loi Egalim et son dispositif d'encadrement des promotions qui, posant une situation nouvelle est venue nuire aux comportements d'achat des consommateurs, dans une période d'avant-fête qui représente habituellement jusqu'à 75% des ventes de l'année. Au total, les résultats 2019 sont à -10,4% en volume et -8,6 % en valeur. La profession est désormais plus mobilisée que jamais pour obtenir des aménagements à la loi, et tenter d'écartier ce que le CIFOG qualifie comme « un vrai risque pour les 100000 emplois directs et indirects concernés par le foie gras ».

Après une belle année 2018 venue redonner le sourire aux professionnels du foie gras au lendemain d'une deuxième crise aviaire, l'année 2019 qui avait pourtant bien commencé, a vu les espoirs d'une reprise de long terme remis en cause. Si sur les premiers mois de l'année, l'étude IRI Hypers et supermarchés dévoile que les ventes en grande distribution ont marqué une hausse de + 1,3% en volume et de +6% en valeur, la saison festive est globalement marquée par un fléchissement des ventes -10,2% en volume et -10 % en valeur, entre le 11 novembre et le 5 janvier. Une baisse conforme à [ce que présentait déjà la profession en novembre.](#)

Dans le détail, les chiffres révèlent que la situation a en effet basculé à partir de la présaison festive, moment où le foie gras est traditionnellement fortement mis en avant en magasin par des prospectus, et promotions afin de déclencher l'achat. « Pour le foie gras, ces promotions de fin d'année peuvent représenter jusqu'à 75 % des volumes vendus annuellement, ce qui n'a pas été le cas avec l'application de la nouvelle réglementation sur les promotions en 2019 », analyse le CIFOG.

Conséquence : les ventes ont marqué le pas avec un repli de -43,8% en volume et -30,7 % en valeur de mi-septembre à mi-octobre (16 sept. -13 oct.), puis de -31,9 % en volume et -24,7 % en valeur de mi-octobre à mi-novembre (14 oct.-10 nov.). Et même si les semaines de Noël et du Nouvel An ont connu un sursaut sur les ventes, (+ 9% en volume et + 5 % en valeur sur la semaine de Noël et de +31 % en volume et +21,7% en valeur sur celle du Nouvel An), le recul n'aura pu être compensé, laissant pour seule certitude au CIFOG, que le foie gras reste bel et bien un incontournable sur les tables de fête.

La demande d'un aménagement des règles "en urgence"

Maigre satisfaction pour les professionnels qui demandent depuis plusieurs mois l'adaptation de la loi EGALIM et souhaitent que leurs produits, foie gras, magrets et confits ne soient plus soumis au plafond du volume vendu sous promotion aujourd'hui fixé à 25 %. « Ce plafonnement en volume lèse les produits qui ont besoin d'exposition promotionnelle, comme le foie gras », de par notamment leur forte saisonnalité. En revanche, pour ce qui est du plafonnement pour ce qui est de la deuxième limitation posée par la loi Egalim, un plafonnement de la promotion à 34 % de la valeur, « ils estiment que les dispositions peuvent aider les consommateurs à prendre conscience de la réelle valeur de leurs produits ».

Un aménagement des règles dont le CIFOG souligne "l'urgence", et pour cause, les négociations commerciales avec la grande distribution qui seront applicables du 1er mars 2020 au 28 février 2021 sont actuellement en cours, avec en ligne de mire pour les professionnels du CIFOG, le rendez-vous de Pâques.

Entendu par certains parlementaires, une proposition de loi visant à limiter les effets négatifs de l'encadrement des promotions a été votée en première lecture par le Sénat le 14 janvier dernier, et doit désormais être débattue au sein de l'Assemblée nationale. Un espoir sans doute tenu pour les professionnels : Didier Guillaume, le Ministre de l'agriculture ayant en effet donné un avis défavorable à son adoption.



Solène Méry

*Crédit Photo : Jacqueline Macou (Pixabay)  
Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 04/02/2020  
[Url de cet article](#)*